



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE OISLY
SEANCE DU 27 FEVRIER 2025

Date de convocation
21.02.2025

**Nombre de conseillers
en exercice** 10

Présents 8

Excusés 2

Absents

Pouvoirs 2

Votants 10

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 février, à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de Oisly, Loir et Cher, dûment convoqué par le maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Cécile Gomes Recchia, Maire.

Étaient présents : Cécile Gomes Recchia, Thierry Barbeillon, Christian Finot, Véronique Barbou, Alexandre Boucher, Florence Daniau, Fernand De Abreu et Sandra Martin.

Étaient absentes excusées : Laetitia Breton et Laura Lebeaupin

Avaient donné pouvoir : Laetitia Breton à Florence Daniau et Laura Lebeaupin à Sandra Martin.

Secrétaire de séance : Alexandre Boucher

Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20 h 30, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

Madame le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du conseil municipal du 30 janvier 2025. Sans observation, Madame le Maire soumet ce document au vote. Il est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

- Approbation du Compte Financier Unique 2024 Budget assainissement
- Approbation du Compte Financier Unique 2024 Budget Principal
- Affectation des résultats 2024
- Fongibilité des crédits en sections de fonctionnement et d'investissement en nomenclature M57 sur l'année 2025
- Subventions communales 2025
- Cinéma en plein air 2025
- Communications communales
- Questions diverses

A l'ouverture de la séance Maire le Maire fait part d'une décision prise, en application de l'article L.2122.22 du CGCT.

LE MAIRE DE OISLY

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2223-3 et L 2223-13,

VU la délibération du conseil municipal en date du 4 juin 2020 autorisant Madame le Maire à prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,

VU la délibération du conseil municipal en date du 10 décembre 2013 fixant les tarifs des différentes concessions,

Considérant la demande présentée par Mme REGNIER Hélène tendant à obtenir une concession familiale de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture de **Madame DARGENT Béatrice**

DECIDE

ARTICLE 1 - Il est décidé d'accorder, dans le cimetière communal de Oisly, au nom de **Mme DARGENT Béatrice**, une concession de deux mètres carrés.

N° de la concession :S4

N° d'ordre 1/2025

Enregistrement concessionP/226

Tarif : 210 euros

ARTICLE 2 - Cette concession est octroyée à titre de concession nouvelle.

Mme le Maire donne lecture d'un courrier de M et Mme Fauchet Marc remerciant le conseil municipal des travaux réalisés sur le dos d'âne situé sur la RD21 à proximité du Chemin des Hommetées. Ces travaux ont permis la réduction des nuisances sonores et vibrations causées par les véhicules l'empruntant. Le conseil municipal apprécie comme il se doit ce retour positif.

M Thierry Barbeillon profite de la discussion sur la RD 21, route de Monthou, pour indiquer qu'il a joint M Lepage du Conseil Départemental pour lui demander d'intervenir rapidement sur la dégradation d'une portion de cette route. M Lepage a répondu qu'il interviendrait dès le vendredi 28 février 2025 par un rebouchage à l'enrobé froid et a précisé que cette route demeure sous surveillance du Conseil Départemental. Mme Véronique Barbou demande pourquoi ces trous apparaissent déjà, compte tenu de la réfection du tapis plutôt récente. M Thierry Barbeillon répond que le tapis d'enrobé n'est pas assez épais.

Mme le Maire indique que les points 1, 2 et 3 sont ajournés car nous n'avons pas reçu la confirmation de la signature du Trésorier pour les CFU Définitifs 2024 Assainissement et Principal.

DCM4-2025- Fongibilité des crédits en sections de fonctionnement et d'investissement Budget 2025

Mme le Maire rappelle que dans le cadre de la nomenclature M 57 la commune de Oisly est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, sur l'exercice 2025, pour le budget principal de la commune, **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

DCM5-2025- Subventions communales 2025

Madame le Maire rappelle la décision des conseillers municipaux, lors du dernier conseil municipal, de ne pas augmenter l'enveloppe de 2 999 euros attribuée en 2024 et de ne pas augmenter le montant individuel des subventions.

Madame le Maire donne lecture des demandes reçues et après ajustement et délibération, le conseil municipal a voté les subventions suivantes pour 2025 :

Pour	Contre	Abstention	Absent	ASSOCIATIONS	Montant 2025
10				AMICALE DES CHASSEURS OISLY	150
10				AMICALE DES AINES OISLY	885
10				AMICALE DES VIGNERONS OISLY	215
9		1		A.S.OISLY	410
9		1		COMITE DES FETES DE OISLY	215
10				OISLY YOGA	150
10				Participation à un VOYAGE SCOLAIRE pour les enfants domiciliés à Oisly et scolarisés en collège public ou privé (46 euros par enfant et par année scolaire) maximum de 4 enfants	184
10				ADMR-CONTRES	280
10				TOUR LOIR ET CHER-BLOIS	41
10				ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DE CONTRES	41
10				ASSOCIATION ETINCELLES- CONTRES	41
10				ASSOCIATION CONCILIEURS DE JUSTICE	41
10				ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'EDUCATION ROUTIERE	41
10				LE SOUVENIR FRANCAIS	41
10				FCPE COLLEGE SAINT EXUPERY CONTRES	41
10				APE COUDES OISLY CHOUSSY	100
10				LAEP BOISSAY FOUGERES SUR BIEVRE pour 3 enfants domiciliés à Oisly	123
				TOTAL	2 999

La liste des demandes reçues :

Demandes 2025 d'associations non retenues en 2024 :

GRAHS SOLOGNE Groupe de recherches archéologiques et historiques de Sologne demande 50 euros

Bien vivre à Choussy et ses environs

LEAP Boissay 3 jeunes de Oisly scolarisés cette année

Le Secours catholique de Loir et Cher

Sologne Nature Environnement de Romorantin

Groupe de Secours Catastrophe Français (pompiers humanitaires)

Demandes 2025 pour des subventions attribuées en 2024 :

FCPE Collège Saint Exupéry demande 100 euros

Association Sportive du collège de Contres affilié à l'UNSS

APE Couddes oisly Choussy

Association Etincelles de Contres

Le Souvenir Français

L'ADMR de Contres

L'Association des conciliateurs de justices de Loir et Cher

Association Prévention routière 41

Pour les chats libres de Cormeray, Mme le Maire donne lecture d'un courrier reçu indiquant que l'association est mise en sommeil et restera seulement un sanctuaire.

DCM6-2025- Ciné en plein air 2025

Mme le Maire indique que le conseil municipal l'a chargée de contacter les musiciens de « La musique des trois provinces » pour leur demander de faire l'avant-première de la séance de ciné en plein air 2025. Contact pris, M Barrat, président de l'association, a demandé une prestation de 450 euros pour l'association et la fourniture de 30 plateaux repas pour ses musiciens.

Après délibération, les conseillers municipaux à l'unanimité,

DECIDENT de ne pas donner une suite favorable à la prestation de l'association « La musique des trois provinces » et

CHARGENT Mme le Maire d'en informer son président.

Ainsi, Mme le Maire demande aux conseillers de réfléchir à une autre animation avant la séance et à une proposition de repas ou de prestataire (camion pizza, paella, couscous ou autre). Mme le Maire fait part également de la modification par la Région des modalités du choix du film. Ce choix se fera un samedi matin par deux personnes devant se rendre à Saint Aignan au cinéma Le petit casino.

Communications communales

Demande d'achat d'une partie de parcelles communales Chemin des Près. Mme le Maire indique avoir été sollicitée par la propriétaire de parcelles mitoyennes de l'étang communal afin d'agrandir sa propriété. Sa demande consiste en l'acquisition pour partie des parcelles C 194, C193 et C 192 pour 180 ou 376 m2. Après échanges, les conseillers municipaux décident de ne pas donner suite à cette demande par 0 voix pour, 5 voix contre et 5 abstentions.

Point sur un agent technique « entretien voirie et bâtiment » en arrêt maladie. Mme le Maire informe que cet agent sera mis en retraite pour invalidité en octobre 2025. Son dossier est complet et déposé à la CNRA. Plusieurs pistes sont envisagées afin, dans un premier temps, d'assurer son remplacement pendant la période printanière et estivale pour les broyages et tontes (CDD ou sous-traitant). Dans un deuxième temps, il faudra réfléchir à son remplacement définitif en octobre. Une rencontre devra également être organisée avec la commune de Choussy avec qui la commune de Oisly partage du matériel.

Projet Fil rouge. Mme le Maire rend compte des échanges faits avec M Serra interlocuteur de l'EPFLi (Etablissement Public Foncier). La vente des parcelles du 4 route de Feings est en cours. Mme le Maire indique qu'il est important de réfléchir activement à l'aménagement de ce projet permettant de dynamiser le centre bourg. Le CAUE et Villages d'Avenir peuvent nous apporter aide et assistance.

Budget 2025. Mme le Maire demande aux conseillers de réfléchir aux projets d'investissement 2025 pour la commission des finances du 13 mars prochain.

Prochaines dates de :

Commission des finances le 13 mars à 20 h 30

Conseil municipal le 27 mars 2025 à 20 h 30

Questions diverses

M Christian Finot indique qu'une manifestation, dans le cadre de Dimanche en famille de la Communauté de communes, se déroulera à Couddes le 30.03.2025 (prix des places adultes 5 €, gratuit pour les enfants). Une intervention dans ce cadre sera réalisée à l'école de Couddes le 27.03.2025.

La séance est levée à 22 h 35.

**Le Maire,
Cécile Gomes Recchia**



**Le secrétaire de séance,
Alexandre Boucher**

